



RAPPORT DU PREMIER SEMESTRE 2024 DU PROJET D'APPUI À LA COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LETTRE D'INTENTION REPUBLIQUE DU CONGO-CAFI

Les obligations de rapportage (narratif et financier) pour les projets recevant des financements CAFI et FONAREDD sont rappelées dans une note disponible publiquement [ici](#)¹

Rapport semestriel
Période du 01/01/2024 au 30/06/2024

Titre du projet :	Projet d'Appui à la Coordination (PAC) de la mise en œuvre de la Lettre d'intention.
Numéro de référence MPTF du projet :²	00129481
Organisation de mise en œuvre :	PNUD
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Henry René Diouf Représentant Résident Adjoint PNUD henry.rene.diouf@undp.org
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Isidore Agbokou Conseiller principal au Programme Team Leader programme Coordonnateur du PAC Isidore.agbokou@undp.org Hollande Nziendolo Analyste Suivi et Gestion des Risques Environnemental et Social PNUD hollande.nziendolo@undp.org

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui

Non

Si oui, quand : 24 décembre 2024.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : **organisation du COPIL estimée avant fin décembre 2024**

¹https://drive.google.com/open?id=1YndKt5KEULfKU0hCkr9FkY6i99cczf5T&authuser=secretariatcafi%40gmail.com&usp=drive_fs

Liste des abréviations et acronymes

Abréviations	Signification
AFD	Agence Française de Développement
BCR	Bureau du Coordonnateur Résident
CAFI	Central African Forest Initiative / Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale
CAGDF	Cercle d’Appui à la Gestion Durable des Forêts
CI	Comité Interministériel
COFIL	Comité de Pilotage
EB	Executive Board (Conseil d’Administration)
EFI	Institut Européen de la Forêt
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FVC	Fond Vert pour le Climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GESOP	Groupe des Experts pour la Synergie des Organisations et plateformes de la société civile pour l’amélioration climatique, foncière et forestière
ID	ONG Initiative Développement
LoA	Letter of Agreement (Lettre d’accord)
LoI	Lettre d’intention
MEDDBC	Ministère de l’Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
NA	Non Disponible
PAC	Projet d’Appui à la Coordination de la mise en œuvre de la Lettre d’Intention
PGDF	Plateforme pour la Gestion durable des forêts
PI-PUDT	Programme d’Investissement du Programme d’Utilisation Durable des Terres
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SP	Secrétariat Permanent
PROREP	Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo
PTBA	Plan de travail budgétisé annuel
PUDT	Programme d’Utilisation Durable des Terres
SYNA-MNV	Système National de Mesure, de Notification et de Vérification
TDR	Termes de Références
OSC	Organisation de la Société Civile
UE	Union Européenne
USD	Dollars Etats-Unis

Table des matières

1.	Données clés du projet	4
2.	Résumé des progrès réalisés par le projet	5
3.	Défis de mise en œuvre	7
3.1	Défis liés au contexte du pays	7
3.2	Défis inhérents au projet	8
3.3	Commentaires	9
4.	Evaluation de la performance du projet	11
4.1	Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	11
4.2	Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage	20
5.	Résultats du Projet	24
5.1	Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI	24
5.1.1	Tous les projets	25
5.2	Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	26
6.	Communication et promotion	28
6.1	Illustration spécifique	28
6.2	Stratégie et plan de communication	29
7.	Exécution financière	30
7.1	Décaissements	30
7.2	Contrats	36
7.3	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	37
7.4	Mobilisation de ressources	37
7.5	Audits	38
7.6	Révisions budgétaires	38
8.	Suivi évaluation et apprentissage du projet	38
8.1	Etat d'avancement du plan de suivi du projet	38
8.2	Evaluations	38
8.3	Intégration des leçons apprises	39
8.4	Révisions programmatiques (le cas échéant)	39
9.	Thèmes transversaux	39
9.1	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	39
9.2	Respect des standards environnementaux et sociaux	40
10.	Gestion des risques	43
10.1	Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	43
10.2	Évaluation de la transparence et de l'intégrité	44
11.	Récapitulatif des livrables	45
12.	Annexes	47

1. Données clés du projet

Titre du projet	Projet d'Appui à la Coordination (PAC) de la mise en œuvre de la Lettre d'intention.
Numéro de référence MPTF du projet	00129481
Hyperlien du document de projet ²	Document de projet PAC
Zone(s) d'intervention(s) du projet	République du Congo
Institutions ou ministères de tutelle	Primature de la République du Congo
Organisations partenaires participantes de niveau 1 ³	PNUD
Budget total du projet (USD)	USD 1,455,890.30
Durée totale du projet (mois) (Il y a eu une extension de 13 mois)	24 mois / (33 mois)
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	25/05/2021
Date de réception des premiers fonds du MPTF	09/12/2021
Date d'approbation du 1 ^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	08/04/2022
Date de clôture initiale	28/11/2023
Date de clôture révisée le cas échéant	31/12/2024
Dépenses du 01/01 au 31/12 de l'année de rapportage	USD 902 269,33
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l'année de rapportage	USD 1 101 059,78
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	76 %
Date et lien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	Prévue pour le mois d'octobre 2024

² L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

³ Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Présentez de manière concise dans le Tableau ci-dessous les avancées et réalisations les plus importantes du Projet en dégagant de manière claire et concise :

- 1) celles de la période sous-examen (semestre ou année),*
- 2) celles depuis le début du projet.*

Ce résumé d'une page maximum doit inclure les éléments clés du rapport qui seront détaillés dans les sections suivantes.

Fournir des hyperliens pour tous les livrables (rapports, études, documents de politique, cartes, plans etc.). Ces éléments essentiels du rapport seront capitalisés dans les rapports annuels consolidés du FONAREDD et de CAFI.

On souligne que les progrès identifiés ci-dessous ne sont pas tous attribuables au projet – en effet, il s'agit des progrès identifiés pour la coordination du partenariat atteints avec et sans la contribution du projet d'Appui depuis son initiation en 2019 en alignement avec les effets recherchés.

Progrès au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Effet 1 : Une coordination et un suivi effectif des engagements de la Lol	
Indicateur effet 1 : (...)	
<p>Le renforcement des capacités matériels du SP s’est poursuivi en 2023 avec l’acquisition de mobiliers, de matériel bureautique et l’acquisition d’une voiture.</p> <p>L’élaboration de la matrice de participation et d’engagement de l’ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre de la Lol a été initiée avec la réalisation d’un diagnostic des arrangements institutionnels existants, visant à déterminer les principales forces et faiblesses du fonctionnement du partenariat. Les principaux résultats de ce diagnostic élaboré avec l’appui d’une consultante ont été présentés lors du 4^{ème} COFIL du partenariat et vont appuyer l’élaboration en 2024 de lignes directrices opérationnelles pour les projets du portefeuille CAFI en République du Congo.</p> <p>Enfin, le 2^{ème} semestre 2023 a été consacré à la réalisation de la revue annuelle des jalons et de la programmation. Ce travail réalisé par le SP avec l’appui du Secrétariat Exécutif de CAFI a permis d’évaluer les progrès de la mise en œuvre de la Lettre d’Intention. Un important processus consultatif de l’ensemble des parties prenantes du partenariat a été déployé afin de favoriser l’appropriation nationale de la Lettre d’Intention et d’élaborer en concertation les recommandations pour accélérer les progrès. Les résultats de la revue annuelle ont été adoptés par le 4^{ème} COFIL du Partenariat qui s’est tenu le 30 octobre 2023.</p> <p>Le processus de contractualisation avec le Cercle d’Appui à la Gestion Durable des Forêts dans l’appui aux activités d’Observation Indépendante FLEGT a été finalisé.</p> <p>La LoA signée avec EFI est en bonne voie, les activités programmées pouvant concourir à l’atteinte des résultats est mise en œuvre.</p> <p>Le 3^{ème} comité pilotage programmé pour le 1^{er} semestre de 2024 a été réalisé. Ce comité a permis de procéder à l’examen et la validation du rapport annuel 2023, d’examiner et valider le plan de travail annuel budgétisé 2024 et de formuler des recommandations sur la mise en œuvre du projet pour l’année 2024. Cet exercice a également permis d’évoquer les questions liées au faible niveau de consommation des ressources financières du PAC et à faire un point d’étape sur le recrutement du chargé du projet attendu pour l’accélération du delivery.</p> <p>La préparation des TDR de l’évaluation indépendante à mi-parcours du partenariat CAFI-RoC</p>	<p>L’opérationnalisation des organes de gouvernance du partenariat est devenue effective à partir de 2021 avec la constitution du Comité Interministériel (organe décisionnel et de dialogue avec le Conseil d’administration de CAFI), du Comité de pilotage (organe de suivi et d’orientation) et le Secrétariat Permanent (organe technique de coordination). Le Comité Interministériel (CI), présidé par le Premier Ministre, s’est réuni 2 fois entre 2020 et 2022. Le Comité de Pilotage (COFIL) du partenariat, également présidé par le Premier Ministre, s’est réuni 3 fois entre 2020 et 2022 afin d’assumer pleinement son mandat d’organe de concertation multipartenaire et de suivi de la mise en œuvre du partenariat.</p> <p>Enfin, le Secrétariat Permanent (SP) est opérationnel depuis 2020 et a assuré depuis une collaboration active avec le Secrétariat de CAFI et l’ensemble des parties prenantes (CI, COFIL, agences, partenaires nationaux), pour suivre et coordonner au quotidien la mise en œuvre du partenariat. A ce titre, un coordonnateur et coordonnateur adjoint ont été recrutés et fin 2022, le Secrétariat Permanent a été doté de bureaux mis à disposition par la Primature. Les acquisitions de matériels ont été identifiés et devraient être finalisées en 2023.</p> <p>Le Bureau de pays ne dispose pas encore des conclusions de cette évaluation. Il importe que l’évaluateur dépose son rapport.</p>
Effet 2 : La mobilisation, la mise en œuvre et le suivi performants des financements de CAFI	
Indicateur effet 1 : (...)	
<p>A la fin 2023, on dénombre 6 projets en cours d’exécution et 3 projets en cours de développement.</p> <p>Les avancées majeures en 2023 sur la mobilisation et la mise en œuvre des financements du Fonds CAFI sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La signature du PRODOC du KOPEKOB (PI-PUDT) après adoption du PRODOC par la partie nationale. - La signature du Protocole d’accord (LoA) et du Mémoire d’entente (MoU) entre le MEF et la FAO pour l’opérationnalisation des projets PROREP et SYNA-MNV. - L’organisation le 8 juin 2023 du COFIL du PAC avec la validation du nouveau schéma des arrangements de gouvernance et l’adoption des PTBA 2023. - Le lancement du projet temporaire d’appui à l’engagement de la société civile piloté par EFI dans le cadre du PAC. 	<p>Développement du cadre programmatique et lancement de 3 appels à manifestation d’intérêt entre 2020 et 2021 pour identifier les agences de mise en œuvre.</p> <p>La totalité du portefeuille constitué par ces programmes dépasse le montant initial de l’allocation pays décidé par le CA de CAFI dans la décision EB.2019.16 (45 millions USD), démontrant ainsi la capacité des organes de pilotage et de coordination à assurer une mobilisation continue de financements dédiés à la mise en œuvre de la Lettre d’Intention.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Lol, 9 projets ont été développés à différents stades d’avancement fin 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 projets en cours d’exécution - 5 projets en cours de développement

<ul style="list-style-type: none"> - La présentation en juin 2023 de la première version du PRODOC soumis par la GIZ et le MEDDBC pour le projet de renforcement du contrôle environnemental. - La signature du document de projet LITUKA en octobre après adoption du PRODOC par la partie nationale suivi du transfert des fonds en novembre 2023. - Le micro-évaluation relative à l’approche harmonisée des remises d’espèces aux partenaires d’exécution (HACT), des partenaires d’exécution (SP-CAFI, CAGDF) pour examiner les capacités de gestion financière des partenaires sont réalisées <p>Dans le cadre du suivi des performances des programmes et projets pour l’année 2024, une réunion technique de suivi et évaluation à mi-parcours des programmes et projets a été réalisée. Des avancées majeures ont été relevées dans le cadre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o la finalisation et le soumission du niveau de référence (NERF) pour les forêts de la République du Congo ; o la préparation et tenue de la session inaugurale du comité de pilotage du Projet LITUKA en janvier 2024 ; o l’installation de 90 ha de plantation dans le cadre du projet PROREP ; o le lancement du processus de démarrage de l’analyse sur la consommation et de la filière d’approvisionnement du bois-énergie et du gaz pour les villes de Brazzaville et de Pointe Noire. 	<p>Le processus de préparation de la micro-évaluation du SP-CAFI a été finalisé en juin 2024. De même, celui du CAGDF a été finalisé pendant la même période.</p> <p>Dans le cadre du suivi des performances des programmes et projets pour l’année 2024, une réunion technique de suivi et évaluation à mi-parcours des programmes et projets a été réalisée. Il en ressort que des avancées majeures ont été relevées dans le cadre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o la finalisation et le soumission du niveau de référence (NERF) pour les forêts de la République du Congo ; o la préparation et tenue de la session inaugurale du comité de pilotage du Projet LITUKA en janvier 2024 ; o l’installation de 90 ha de plantation dans le cadre du projet PROREP ; o lancement du processus de démarrage de l’analyse sur la consommation et de la filière d’approvisionnement du bois-énergie et du gaz pour les villes de Brazzaville et de Pointe Noire.
<p>Effet 3 : La mobilisation et l’alignement de financements existants et additionnels</p>	
<p>Indicateur effet 1 : (...)</p>	
<p>La mobilisation de financements additionnels alignés sur la Loi s’est poursuivie avec la décision de la GIZ de co-financer à hauteur de 0,5 million USD le programme de renforcement du contrôle environnemental qu’elle va exécuter.</p>	<p>La mobilisation de financements additionnels alignés sur la Lettre d’Intention a été réussie grâce à la mobilisation active des partenaires et l’investissement de CAFI. Il convient de citer en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme PREFOREST, dont le programme PROREP financé par CAFI constitue un cofinancement afin de répondre au souhait d’une contribution des partenaires du Fonds Vert Climat ; - L’alignement de 15 M EUROS respectivement de l’UE sur le programme PUDT et de l’AFD sur les deux programmes PUDT et KOPEKOKBA ; - Le projet IKI développé par le MEDDBC avec le PNUE et la FAO, un programme sur la protection et la gestion durable des tourbières aligné sur les engagements de la Loi.

3. Défis de mise en œuvre

Présentez les défis et difficultés qui ont caractérisé la période de rapportage (semestre/année) ainsi que, le cas échéant, les mesures prises pour les surpasser.

3.1 Défis liés au contexte du pays

La première Lettre d’Intention entre CAFI et la République du Congo a été signée en septembre 2019 et les modalités de coordination, suivi et pilotage du partenariat ont été adoptées par [Décret no 2020-347](#) du 4 septembre 2020. L’un des principaux défis du projet PAC est ainsi d’appuyer l’opérationnalisation de la coordination de cette première Lettre d’Intention avec des modalités de suivi et de gouvernance inédites et ambitieuses.

Pour répondre à ce défi, un diagnostic des forces et faiblesses du partenariat a été conduit dans le cadre du PAC avec le soutien d’une consultante externe. Ce travail a été réalisé dans le cadre d’une large consultation des parties prenantes du partenariat et une synthèse des résultats a été présentée au Comité de Pilotage du Partenariat du 30 octobre 2023. Des préconisations ont été identifiées et seront mobilisées pour l’élaboration de lignes directrices opérationnelles des projets financés par CAFI. C’est donc un processus d’amélioration continu du fonctionnement du

partenariat qui est appuyé par le PAC dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Secrétariat Exécutif de CAFI et le Secrétariat Permanent de la coordination du partenariat. L'évidence de ce diagnostic est rapportée dans le compte rendu du CoPIL du juin 2023.

Un autre défi est qu'en dehors de la Lol, le pays n'a pas pu anticiper sur les négociations futures en analysant et en élaborant une véritable stratégie de mobilisation de ressources qui tienne compte des besoins et potentialités du pays en matière de séquestration de carbone, de gestion durable des forêts et des ressources naturelles y compris le développement des aires protégées marines en lien avec les perspectives de développement durable et les engagements internationaux pris à travers les Accords Multilatéraux sur l'Environnement et le développement durable. Une telle stratégie devrait être assortie d'un pipeline de projets approuvés par le Gouvernement qui servira de cadre de référence pour les ressources à négocier. Ce défi est lié à l'atteinte du jalon 8.3 relatif à la gouvernance et à la coordination des engagements. C'est le défi lié à l'atteinte du jalon 8.4 relatif à la gouvernance, au suivi de la Lol et du Plan d'Investissement du REDD+. A date, les réflexions et mesures nationales pour la mise en place et l'opérationnalisation de ce mécanisme de suivi n'ont pas commencé.

Enfin, il est apparu un défi de faiblesse des capacités nationales d'absorption qui se traduit d'abord par le nombre de demande d'extension sans coût des projets. En effet, le PAC a sollicité deux extensions sans coût, le SYNAMNV a sollicité également au cours de la période sous revue deux extensions sans coût. Cela se traduit ensuite, par, les faibles niveaux de consommations des ressources mises à disposition.

3.2 Défis inhérents au projet

Les arrangements institutionnels du projet tels que structurés initialement se sont révélés peu fonctionnels en raison d'un manque de clarté dans la définition des rôles et responsabilités des différents partenaires du projet. Par conséquent, la première année du projet a été marquée par un retard dans la mise en œuvre des activités du projet une faible exécution financière (13%).

Afin d'accélérer la mise en œuvre du projet, une restructuration des arrangements institutionnels a été opérée à l'occasion du comité de pilotage du PAC le 8 juin 2023 afin de recentrer les activités et modalités de mise en œuvre en accord avec les procédures du PNUD pour une exécution plus rapide et performante des activités. Le PNUD assure depuis cette date la supervision du projet en appui au secrétariat CAFI. Cette restructuration des arrangements institutionnels a ouvert la possibilité de déléguer la mise en œuvre financière d'une partie des activités du projet au Secrétariat Permanent au travers de la signature d'une lettre d'accord (LoA). Ce fonctionnement permet de renforcer l'exécution nationale du projet, répondant ainsi à une attente forte de la partie nationale du partenariat.

Depuis le second semestre, l'opérationnalisation des nouveaux arrangements institutionnels est en cours avec une accélération de l'exécution financière observée.

Compte tenu du retard cumulé au démarrage du projet, une demande d'extension sans coût du projet a été réalisée et le Conseil d'administration de CAFI a validé l'extension du programme jusqu'au 31 décembre 2024 ([Décision EB.2023.30](#)), soit 13 mois d'extension qui vont permettre le déploiement des activités et l'atteinte des résultats prévus dans le PRODOC. Pour les besoins de clôture du PAC, une demande d'extension additionnelle a été formulée en 2024 auprès du Conseil

d'administration de CAFI pour la mise en œuvre des activités restantes courant l'exercice 2025. Cette requête a été approuvée et l'extension sollicitée a été accordée jusqu'à fin mars 2025.

Un autre défi inhérent au projet a été le besoin de prioriser les activités du PAC en accord avec les engagements de la Lettre d'Intention, en particulier pour accélérer les progrès des jalons 2019-2023 non atteints (en partie en conséquence des délais de programmation du portefeuille CAFI - République du Congo) et en réponse à la demande du COPIL du partenariat sur la définition de plans d'action concertés pour l'atteinte des jalons assurant une compréhension commune des concepts et vision. Le Comité de Pilotage du PAC du 8 juin 2023 a permis d'adopter un plan de travail 2023 priorisant les activités d'appui aux jalons. Par la suite, le COPIL de mai 2024 a acté de poursuivre l'atteinte des jalons prioritaires notamment : (i) la coordination des engagements climatiques ; (ii) l'appui à l'initiative sur la transparence de l'Industrie Extractive (ITIE) ; (iii) l'appui à l'Observatoire Indépendant OI-FLEGT ; (iv) le suivi de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention et, (v) ; la poursuite du Travail d'appui temporaire à la Société Civile mise en œuvre par EFI.

Sur la plan programmatique, en lien avec le Programme d'Utilisation des Terres, il a été convenu : (i) la poursuite de l'opérationnalisation du Groupe d'Aménagement (GACAT) ; (ii) la finalisation de la feuille de route ; (iii) le fonctionnement optimal du SP ; (iv) l'organisation des rencontres ; (v) la revue règlementaire, stratégique et des plans de formation des administrations en matière d'aménagement du territoire ; (vi) l'appui au fonctionnement des organes de décision et d'orientations politiques (CIADT, CNAD) et, (vii) ; l'implémentation des activités en lien avec les sectoriels (MATIER, MAEP, MEF, MEDDBC) avec l'appui des partenaires de mise en œuvre.

Dans la même perspective, le PNUD a renforcé son équipe de supervision en responsabilisant, un expert en appui au SP et à la Coordination.

3.3 Défis inhérents à l'archivage et à la mise à disposition des données

Le transfert des compétences de la Coordination du SNU au PNUD n'a pas été suivi immédiatement du transfert de toute la documentation dont : les rapports d'études, les rapports de mise en œuvre, les rapports périodiques et les correspondances échangées depuis le démarrage du projet.

Il a été procédé à la mise en place des outils de collecte et à la collecte de proximité pour avoir à disposition toutes les informations devant permettre de faire une analyse de l'historique du projet.

Bien que ce défi soit adressé, il n'est pas certain que toute la documentation antérieure du projet soit disponible. La seule certitude est qu'à partir de la prise en charge de la mise en œuvre des activités du Projet par le PNUD en Juin 2023, toutes les informations liées au projet sont archivées et disponibles.

3.3 Commentaires

Il s'agit ici de mettre en avant des éventuels points de blocage ou tout autre information utile à la compréhension de l'avancement du projet.

Avec les réponses aux défis ci-dessus mises en œuvre, il est remarquable que par rapport à une période antérieure, le projet PAC a connu avec la coopération des différents acteurs des progrès significatifs comme en témoigne, le taux d'exécution du Projet.

4. Evaluation de la performance du projet

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

En utilisant le **Cadre logique révisé et validé lors du dernier COPIL du projet**, veuillez faire le point sur la réalisation des produits dans le tableau 2. Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données ou des lignes de base sur les indicateurs, expliquez pourquoi, et apportez des clarifications sur comment et quand ces lignes de base et/ou données seront recueillies.

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulatif)	Cible finale dans le prodoc	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
Les parties prenantes, degrés de contribution à la mise en œuvre de la Lol sont identifiés et un MGP est mis en place	Existence d'une SAM validée par l'ensemble des PP	0 (2021)	1	Document validé	0	0	0	1			Le Secrétariat Permanent, avec l'appui du Secrétariat Exécutif, a initié le travail d'élaboration de la matrice des parties prenantes. Pour cela, un diagnostic des arrangements de la gouvernance actuelle du partenariat visant à identifier les forces et les faiblesses, clarifier les responsabilités et proposer des solutions d'amélioration a été réalisé en 2023 avec l'appui d'une consultante. Ce diagnostic va permettre d'élaborer des lignes directrices opérationnelles pour la mise en œuvre des projets CAFI en République du Congo.
	Existence d'un MGP opérationnel	0 (2021)	1	MGP mis en place à la coordination	1	1	1	1			Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du PAC n'avait pas été mise en place. Pour adresser les attentes et traiter les insatisfactions/plaintes des parties prenantes le PNUD met à profit son Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
	Nombre de plaintes reçues sur la mise en œuvre du partenariat	0 (2021)	0	MGP	0	0	0	-			
	Taux de plaintes traitées	0 (2021)	100%	PV de traitement							
Les organes principaux portant coordination sont mis en place et opérationnels.	Nombre de réunion du Comité Interministériel	0 (2021)	4	CR réunion et liste de présence	2	2	2	4		-	2 CI prévus en 2024. Cependant, cette session du CI n'a pas pu se tenir. Cette session est prévue pour se tenir en mars 2025.
	Nombre de réunions du COPIL	0 (2021)	4	CR réunion et liste de présence	0	3	4	4			En 2023, une session du CoPIL s'est tenue et porte à 4 l'indicateur dont la cible a été totalement atteint.

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI 2024

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulé)	Cible finale dans le prodoc	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
	Taux de participation des représentants sélectionnés aux COPIL, sans délégation d'autorité	0 (2020)	100%	Liste de présence	NA	NA	100%				100% des représentants sélectionnés aux CoPIL sont munis de leurs délégations d'autorité.
	Nombre d'expert technique recrutés à temps plein	1	7		2	2	7	7			Un secrétaire Permanent , un Assistant Administratif et financier, une experte en suivi de la mise en œuvre du Projet, un expert en partenariat et un Secrétaire Permanent adjoint sont recrutés à plein temps pour assurer le suivi et la coordination du partenariat
	Part gouvernementale à la mise en œuvre du programme déterminée et validée par le Ministère en charge des finances	0	1	Décision ministère des finances	0	0	0	1			Une contribution en format in kind a finalement été privilégiée avec la mise à dispositions de locaux par la Primature pour installer les bureaux du Secrétariat Permanent.
	Taux de décaissement du CAFI (part CAFI)	0	100%	Site MPTF			47,5%	100%			Ce faible taux est imputable à la faiblesse de capacité de planification, de la programmation et de maîtrise des procédures du bailleur. Il est aussi imputable à la complexité des procédures du bailleurs et à la lourdeur administrative.
	Taux de décaissement de la part gouvernementale	0	100%		-	-	-	100%			Non concerné, participation du gouvernement au format in kind.
	Taux d'utilisation du financement du projet	0	100%	Site MPTF	0	0,5%	62 %	100%			Ce taux est déterminé sur la base de la catégorie UNDG n'ayant pas accès à la plateforme en ligne (base de donnée)
Des plans d'action sont développés et mis en œuvre pour l'atteinte des	Existence d'un plan d'action par jalon validé par les PP	0 (2021)	52	Plans d'actions et CR des groupes de concertation/ateliers	0	0	48	52			Des fiches jalons contenant les actions prioritaires à mettre en oeuvre pour l'atteinte des jalons ont été élaborées pour les jalons 2019-2023 dans le cadre de la revue annuelle 2023. Des réunions de travail des groupes thématiques ont été tenues les 8 et 9 octobre 2024 et les 15 et 16 octobre 2024.

Canevas de rapport – Projet financé par CAFI 2024

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulatif)	Cible finale dans le prodoc	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
objectifs et jalons de la LOI	Nombre de plans d'actions intégrant des cibles de qualité en lien avec les principes de la Loi	0 (2021)	52	Plans d'actions et CR des groupes de concertation/ateliers	0	0	48	52			Des réunions de travail des groupes thématiques ont été tenues les 8 et 9 octobre 2024 et les 15 et 16 octobre 2024.
Le suivi et communication sur la mise en œuvre des objectifs et jalons de la LOI est réalisé	Nombre de rapports compilés de suivi validés par le COPIL	0 (2021)	4	Rapports de suivi (site de la primature) et CR réunions	0	1	3	4			Deux revues annuelles élaborées et validées par le COPIL du partenariat. Pas encore de diffusion sur le site internet de la Primature. Rapport de la revue annuelle 2022 publiée sur le site de CAFI ici . En juin 2023, il y a eu une session du CoPIL. En mai 2024 a eu lieu le CoPIL du PAC ayant consacré les Rapports compilés de suivi validé.
	Nombre de rapports publiés sur le site de la primature	0 (2021)	4	Site de la primature	0	0	0	4			Une publication des documents CAFI sur le site de la Primature est prévue dans le plan de travail 2024. Il y eu des débats dont les conclusions vont être soumis au Premier Ministre pour approbation sur la question de l'hébergement des documents du PAC sur le site de la primature. En effet, le site de la primature étant plus orienté vers les communications politiques du Premier Ministre, il est apparu nécessaire pour le SP CAFI de disposer de son propre site pour y poster les documents du PAC et référencés au site de la Primature. Cette décision et activités subséquentes sont prévues pour être actées en 2025.
	Existence d'un plan de communication prenant en compte les recommandations de la SAM	0 (2021)	1	Site de la primature	0	0	0	1			
	Nombre d'actions de communications réalisées au niveau national et départemental par an sur le partenariat et le PI REDD+	-	-	Suivi du programme			3				
Une veille stratégique est mise en place sur l'alignement et la cohérence des politiques,	Nombre de politiques, stratégies et textes réglementaires ayant fait l'objet d'une analyse	0 (2021)	sup. 10	Suivi du SP, Note d'analyses	NA	NA	9	Sup.10			<ul style="list-style-type: none"> 3-5 juin 2024 : 20^{ème} Réunion des Parties du PFBC et aux réunions connexes, à Kinshasa, République Démocratique du Congo ; 25-26 juin 2024 : Forum sur les forêts tropicales d'Oslo 2024, au Comfort Hotel, à Oslo ;

Canevas de rapport – Projet financé par CAFI 2024

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulatif)	Cible finale dans le prodoc	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
stratégies et réglementation nationales et sectorielles avec les objectifs de la LoI et du PI REDD+											<ul style="list-style-type: none"> ● 8-9 juillet 2024 : Atelier de programmation du volet scientifique et de renforcement des capacités du Country Package Congo (CPC) / Partenariat pour la Forêt, la Nature et le Climat (PFNC), dans la Salle de réunion BSCA à Brazzaville ; ● 10 juillet 2024 : Comité de pilotage du projet conservation intégrée des écosystèmes des tourbières et promotion de l'écotourisme dans le paysage Lac Télé en République du Congo, à l'hôtel PEFACO de Brazzaville, sous la présidence du MEDDBC ; ● 27-28 août 2024 : Atelier sur « l'élaboration de la feuille de route Recherche-Développement » organisé par le Projet d'Appui à la Relance du Secteur Agricole (PARSA), dans la salle de réunion de l'ex-PDAC à Mpila Brazzaville ; ● 22-23 octobre 2024 : Atelier de lancement de la préparation des BTR et BUR pour la mise à jour et la clarification sur le cadre de transparence renforcé au Congo, organisé par le MEDDBC, à l'hôtel PEFACO MAYA-MAYA de Brazzaville ● 23-24 octobre 2024 : Atelier sur la sécurisation des droits fonciers coutumier, organisé par le FGDH, au Centre d'Information des Nations-Unies à Brazzaville ; ● 12 novembre 2024 : 4^{ème} atelier de la plateforme de concertation multi-acteurs et multisectoriel du Paysage Forestier du Nord-Congo, dans la salle de conférences de la Grande cascade à Brazzaville ; ● 25-27 novembre 2024 : 20^{ème} Comité Conjoint de mise en œuvre (CCM) de l'APV-FLEGT, à l'hôtel GHS à Brazzaville
	Nombre d'étude stratégiques/prospectives mandatées et réalisées	0 (2021)	3	TDRs études, rapports des études, CR validation COFIL	0	0	1	3			

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI 2024

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulatif)	Cible finale dans le prodoc	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
	Nombre de notes de recommandations produites et présentées aux Autorités concernées	0 (2021)	sup.3	Suivi SP, CR COFIL et CI	NA	NA	2				
	Taux d'intégration des recommandations par les autorités concernées dans les activités et documents stratégiques	0 (2021)	100%	Suivi SP, CR COFIL et CI	NA	NA	NA	100%			Cette analyse sera conduite en 2025
	Taux de prise en compte des jalons de la Loi dans les nouvelles politiques et stratégies nationales et sectorielles en développement/développées	TBD	100%	Suivi du SP, Note d'analyses	NA	NA	NA	100%			Cette analyse sera conduite en 2025
Les orientations stratégiques du partenariat sont développées par le Comité Interministériel et CAFI	Nombre d'orientations identifiées en consensus	0 (2021)	-	CR du CI	7	7	7	-			
	Taux d'exécution des orientations	0 (2021)	100%	Suivi du programme	0	28,5%	43%	100%			
	Nombre de programmes en cours d'exécution	0 (2020)	9	Rapports du COFIL, du SE des programmes,	2	4	6	9			Le programme d'appui à l'engagement de la société civile bénéficie d'un appui temporaire à travers le PAC pour accélérer l'élaboration du PRODOC. Les programmes d'appui au secteur privé et de renforcement de la gouvernance environnementale sont en cours de développement avec des avancées significatives en 2023, notamment la soumission d'une première version du PRODOC du projet de renforcement de la gouvernance environnementale par la GIZ et le MEDDBC.

Canevas de rapport – Projet financé par CAFI 2024

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulatif)	Cible finale dans le prodoc	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
	Taux de prise en compte des recommandations du COPIL et CI dans le développement des programmes	0 (2020)	100%	PRODOC et CR COPIL et CI	Non concerné						Pas de recommandation spécifique liée au développement des programmes
	Taux de prise en compte des recommandations du COPIL et CI dans la mise en œuvre des programmes	0 (2020)	100%	Rapports de SE des programmes, CR COPIL et CI							
Les organes de coordination contribuent et valident, en consensus avec le CA du CAFI, les documents de programmation	Nombre d'AMI lancé	2 (2020)	4	CR COPIL	2	2	2	4			
	Nombre de PRODOC validés	0	8	CR COPIL	2	4	6	8			
	Nombre de rapports de SE de programmes revus	0	15	CR COPIL	2	4	6	15			
Un cadre de suivi, évaluation et communication des programmes est développé est mis en œuvre	Existence d'un format de rapport complet, utilisé par les AE	0	1	Site primature	1	1	1	1			Un format de rapport développé par le Sec. CAFI existe et doit être utilisé par les agences. La publication des documents CAFI sur le site de la Primature figure dans le plan de travail 2024
	Taux de disponibilité sur le site de la primature des PRODOC et rapports de suivi des programmes	0 (2020)	100%	Site primature	0	0	0	100%			La publication des documents CAFI sur le site de la Primature figure dans le plan de travail 2024.
	Taux de prise en compte des indicateurs et jalons pertinents dans le M&E - PRODOC	0 (2020)	100%	PRODOC des programmes (site de la primature)	NA	NA	100%	100%			Tous les PRODOC mentionnent les jalons pertinents qui seront appuyés dans le cadre du programme.

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI 2024

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulé)	Cible finale dans le prodoc	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
	Taux de reporting sur les indicateurs et jalons pertinents auxquels les programmes reportent par rapport à une situation de référence	0 (2020)	100%	Rapports de suivi des programmes	0	0	100%	100%			Sollicitation des agences d'exécution en 2023 pour un rapportage spécifique sur l'appui des jalons dans le cadre de l'élaboration de la revue annuelle.
La coordination appui la mise en œuvre des programmes et s'assure de la cohérence des interventions entreprises au niveau national.	Nombre de missions / activités d'appui technique fourni par le programme aux programmes financés par CAFI	0 (2020)	7	NA	NA	NA	9 (en 2023)	7			Ces activités concernent : des réunions techniques de suivi de la programmation et des réunions de relecture et d'harmonisation des positions sur les PRODOC en développement. Ces activités ont favorisé l'appropriation nationale des projets CAFI et accéléré l'opérationnalisation des programmes en identifiant les difficultés et proposant des mesures correctives.
	Réunion suivi technique de mise en cohérence des programmes	0 (2020)					1 (en 2023)				Ces réunions permettent de réunir l'ensemble des agences d'exécution et des coordonnateurs nationaux des projets financés par CAFI pour effectuer un suivi global de l'avancement des projets et identifier les synergies possibles.
Des mécanismes qui permettront d'aligner les interventions des différents partenaires du CAFI (finance publique) sur l'utilisation des terres et la gestion durable des ressources naturelles sont identifiés	Etude validés/publiés sur les mécanismes d'alignement	0 (2021)	1	Etude, CR COFIL	0	0	0	1			
	Nombre de mécanismes/dispositif existants pertinents identifiés (y inclus la description des modalités)	0(2021)	3		1	3	3	3			
	Nombre de concertation/réunions sur l'alignement	0 (2021)	2		NA	NA	5 (en 2023)				Ces réunions ont notamment porté sur : le développement du Country Package République du Congo, le lancement du projet de IKI, le partenariat Forêt avec la République du Congo.

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI 2024

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulatif)	Cible finale dans le prodoc	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
	Montant de financements (internationaux publics) alignés sur les objectifs de la Loi (désagrégés par objectif)	TBD	-	Etude mécanismes Publications Bailleurs	29 M USD	61 M USD	61,5 M USD				29 M USD alignés du FVC sur le projet PREFOREST, 15 M EUR de co-financement de l'AFD sur les 2 programmes PUDT et KOPEKOBA (PI-PUDT), 15 M EUR de co-financement de l'Union Européenne sur le programme KOPEKOBA, 0,5 M USD de co-financement de la GIZ pour le projet de renforcement de la gouvernance environnementale en cours de développement.
	Montant de financements (internationaux publics) alignés contribuant à l'atteinte des jalons (désagrégés par objectif)	TDB	-		29 M USD	61 M USD	61,5 M USD				29 M USD alignés du FVC sur le projet PREFOREST, 15 M EUR de co-financement de l'AFD sur les 2 programmes PUDT et KOPEKOBA, 15 M EUR de co-financement de l'Union Européenne sur le programme KOPEKOBA.
Des études sur le potentiel et la faisabilité de PSE et autres modèles de financements innovants éventuels sont réalisées	TDRs de recrutement prenant en compte l'ensemble des recommandations des PP validés	0	1	TDRs et rapports du COFIL	0	0	0	1			
	Etude existante et validée	0	1	Etude et rapport du COFIL	0	0	0	1			
	Nombre de modèles identifiés y inclus leur faisabilité	0	-	Rapport d'étude	0	0	0	-			
	Nombre de modèles retenus pour être pilotés à plus long terme dans le cadre du partenariat	0	sup. 1		0	0	0	sup. 1			
Des recommandations pour inciter/diriger les financements privés dans la mise en œuvre de bonnes	Existence de cadres de concertation spécifique avec le secteur privé	TBD	sup.1		0	0	0	sup.1			
	Nombre de réunions des cadres de concertation réalisées	0 (2020)	sup.4					sup.4			
	Etude sur les IDE finalisée et validée	0 (2020)	1	Etude et CR COFIL	0	0	0				

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI 2024

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulatif)	Cible finale dans le prodoc	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
pratiques d'utilisation des terres et de gestion durable des terres sont formulées	Etude sur les systèmes d'incitation finalisée et validées	0 (2020)	1		0	0	0	1			
	Recommandations sur les systèmes d'incitations reprises dans la loi des finances ou autre document réglementaire/stratégique	0 (2020)	sup.1	Loi des finances, journal officiel, stratégies sectorielles	0	0	0	sup.1			
	Montant d'IDE enregistrés dans des activités de gestion durable du territoire	NA	-	Etude IDE, Statistiques MPSIR	NA	NA	NA	-			

Note :

- Les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés **tels qu'ils apparaissent dans le cadre logique du projet** de manière à rendre compte des accomplissements par rapport aux objectifs du Projet.

- Si les cibles sont modifiées, précisez-le.

4.2 Etat d’avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Fournir un état des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités principales prévues dans le PTBA de l’année de rapportage. Reproduire ou fournir un hyperlien au PTBA approuvé en début d’année.

[Lien vers PTBA 2023 du PAC](#)

Activité prévue dans le PTBA de l’année en cours	Produit ⁴ (ex. 1.1)	Cible prévue dans le PTBA	Chronologie prévue pour cette activité ⁵	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l’année suivante
1.1.1 Réalisation et validation d’une Stakeholder Analysis Matrix (SAM) et Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	1.1		Année 1	Nouveaux arrangements de la gouvernance du projet PAC adoptés et mis en œuvre. Diagnostic des forces et faiblesses du partenariat réalisé en 2023. Recommandations pour l’amélioration des arrangements institutionnels adoptées par le COFIL.	A poursuivre	Mise en œuvre des recommandations à poursuivre en 2024
1.2.2 Préparation, organisation et tenue des réunions et rencontres des organes de gouvernance et de pilotage	1.2		En continu	2 réunions de techniques de suivi de la programmation en 2023. 1 comité de pilotage en 2023. 1 comité de pilotage en 2024	Réalisé en continu	
2.1.1 Elaboration et validation de plans d’action concertés pour l’atteinte des jalons et des objectifs de la Loi	2.1		En continu	34 fiches jalons élaborées avec l’appui de groupes techniques multisectoriels.	Atteint	

⁴ Indiquer seulement le numéro du Produit dans lequel s’inscrit l’activité.

⁵ Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ⁴ (ex. 1.1)	Cible prévue dans le PTBA	Chronologie prévue pour cette activité ⁵	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
2.2.1 Définition d'indicateurs de mesure et d'une matrice de suivi de l'atteinte des jalons, du respect des engagements de la LOI et de ses principes directeurs	2.2		Année 1	Une matrice de suivi des jalons a été élaborée dans le cadre de la revue annuelle du partenariat.	Atteint	
2.2.2 Identification des responsabilités, plan de collecte, traitement des données et plan de communication	2.2		Année 1	Identification des responsabilités, plan de collecte, traitement des données effectué pour 34 jalons.	Partiellement atteint	Plan de communication à structurer
2.2.3 Collecte, compilation et analyse des données nécessaires au suivi des indicateurs et jalons	2.2		En continu	Effectué pour 34 jalons	Atteint pour 34 jalons	A effectuer pour les 54 jalons de la LOI en 2024
2.2.4 Concertation sur l'atteinte des progrès (au regard de la matrice de suivi des jalons) et production de recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre de la LOI	2.2		En continu	Réalisé pour l'ensemble des jalons 2019-2023 dans le cadre de la revue annuelle du partenariat d'octobre 2023.	Atteint pour l'ensemble des jalons 2019-2023	A poursuivre en 2024 pour suivre les progrès
2.2.5 Publication des rapports de progression et réalisation des autres activités de communication identifiées dans le plan de communication	2.2		En continu	Publication du rapport de la revue annuelle 2022 sur le site internet de CAFI. Rapports d'activités semi-annuels produits. Comptes-rendus des réunions techniques sur les PRODOC.	Partiellement atteint, à poursuivre	Production d'un plan de communication prévu en 2024
2.3.1 Collecte, analyse et centralisation des documents pertinents, en continu	2.3		En continu	En continu, a permis d'alimenter le contenu des 34 fiches jalons.	Réalisé en continu	A poursuivre en 2024
2.3.2. Recommandations par le Copil pour l'alignement et la cohérence des politiques, stratégies et réglementation avec la LOI	2.3		En continu	Le COPIL du 30 octobre 2023 a formulé des préconisations pour l'accélération de l'atteinte des engagements de la LOI.	Atteint	Suivi de la mise en œuvre des recommandations à effectuer en 2024.

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI 2024

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ⁴ (ex. 1.1)	Cible prévue dans le PTBA	Chronologie prévue pour cette activité ⁵	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
2.4.1 Revue annuelle par le Comité Interministériel	2.4		En continu	Documents pour le Comité Interministériel élaborés	Partiellement atteint Documents de la revue annuelles prêts Le Comité Interministériel n'a pas pu se tenir en 2023 par manque de temps, son organisation a été décalée au 1 ^{er} semestre 2024.	Organisation du Comité Interministériel à appuyer au premier trimestre 2024
3.3.1 Appui au travers d'un dialogue régulier des programmes	3.3		En continu	Adoption par la partie nationale du document de projet KOPEKOBA Adoption par la partie nationale du document de projet LITUKA Une position nationale formalisée sur le document du projet de renforcement de la gouvernance environnementale + Dialogue en continu sur les programmes en cours d'exécution Mise en place d'un projet d'appui temporaire à l'engagement de la société civile (piloté par EFI) pour accélérer le développement du document de projet d'appui à l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des engagements de la Lol.	Réalisé en continu 7 PRODOC adoptés sur les 9 programmes du portefeuille	
3.3.2 Appui à l'organisation des synergies entre les programmes	3.3		En continu	2 réunions organisées par le Secrétariat Permanent avec	Réalisé en continu	

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI 2024

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ⁴ (ex. 1.1)	Cible prévue dans le PTBA	Chronologie prévue pour cette activité ⁵	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
				l'ensemble des coordonnateurs nationaux des programmes pour suivre la programmation		
4.1.1 Identification de mécanismes de collaboration adaptés	4.1		En continu		Non atteint	Activité reportée à 2024.
4.1.2 Plaidoyer pour l'intégration de l'agenda climatique du Congo dans les politiques, stratégies et agendas nationaux et internationaux de développement	4.1		En continu	Contribution aux consultations nationales du Sommet des 3 Bassins en octobre 2023.	A poursuivre	Elaboration d'un plan de communication pour appuyer le plaidoyer prévu en 2024.
4.2.2 Conduite et réalisation d'une étude spécifique sur les PSE et autres modèles de financements innovants	4.2		Année 1		Non atteint	Travaux conduits à l'échelle régionale par le Secrétariat CAFI, donc moins pertinent à mettre en œuvre via le PAC.
4.3.1 Opérationnalisation d'un cadre de concertation avec le secteur privé	4.3		En continu	Projet d'appui à UNICONGO via UNOPS approuvé par le COPIL du partenariat.	A poursuivre	Opérationnalisation de l'appui à UNICONGO via UNOPS prévue début 2024. Ce projet va permettre de structurer un cadre de concertation avec le secteur privé.
4.3.3 Conduite et réalisation d'une étude spécifique sur les IDE	4.3		Année 2	Une étude de cadrage sur la filière GPL en République du Congo réalisée.	A poursuivre	
4.3.4 Conduite et réalisation d'une étude spécifique sur les systèmes d'incitation innovants	4.3		Année 2		Non atteint	Travaux conduits à l'échelle régionale par le Secrétariat CAFI, donc moins pertinent à mettre en œuvre via le PAC.

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

En concordance avec les décisions du Conseil d'Administration de CAFI, veuillez cocher les effets de CAFI auxquels le projet contribue.

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Au niveau des impacts, effets et leurs produits, renseigner l'Annexe fournie en Excel (LIEN) en fonction de la nature du projet :

- **Projet approche territoriale : remplir l'annexe 1** (Tableau des indicateurs harmonisés CAFI/FONAREDD pour les projets qui fournissent un appui de terrain (adoption en novembre 2023). Les explications relatives aux indicateurs contenues dans cette annexe 1 se trouvent dans ce document. *Il est attendu des projets territoriaux et de certains projets sectoriels (comme par exemple ceux qui portent sur la substitution au bois-énergie, ou sur les mines et hydrocarbures) qu'ils estiment leurs contributions aux réductions d'émissions, comme décrit dans les Lignes directrices Suivi & Evaluation adopté le 13 novembre 2023.*
- **Projet approche habilitante : remplir l'annexe 2** . *On n'attend généralement pas des projets habilitants qu'ils calculent leur contribution à la réduction des émissions. Si des estimations sont fournies, les hypothèses doivent être clairement expliquées.*

5.1.1 Tous les projets

Renseigner la matrice des bénéficiaires en prenant en compte l'encadré « bénéficiaires » en annexe de ce canevas. Noter que certains bénéficiaires peuvent se situer sous plusieurs piliers, et qu'il n'est donc pas nécessaire que les totaux par effet correspondent au nombre total de bénéficiaires.

Effet	Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes)	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects	Description et intensité du soutien	Commentaires
Aménagement du territoire					
Energie					
Agriculture					
Forêts					
Foncier					
Mines et infrastructures					
Démographie					
Gouvernance	2 (100% hommes ; 0% femme)	Soutien ciblé de haute intensité			Appui du Secrétariat Permanent (un Secrétaire Permanent et un adjoint) pour la coordination et le suivi du partenariat. Il s'agit d'un soutien continu sur la durée du programme matériel et technique.
Gouvernance	197 (85% hommes ; 15% femmes)	Soutien ciblé d'intensité moyenne			Les bénéficiaires sont appuyés pour l'organisation matérielle et technique des réunions : <ul style="list-style-type: none"> - De suivi de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention (groupes de travail pour le suivi des jalons, consultations nationales dans le cadre de la revue annuelle du partenariat) ; - De suivi de la programmation du portefeuille CAFI (réunions techniques de suivi des projets organisées par le Secrétariat Permanent avec la participation des agences d'exécution et des coordonnateurs nationaux des projets pour accélérer la programmation (identification des difficultés et de mesures correctives) ; - De la gouvernance du partenariat (Comité de pilotage du partenariat et Comité Interministériel).
Nombre total	199 (85% hommes ; 15% femmes)				

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Dans le cadre du financement CAFI, le pays dans lequel vous intervenez s'est engagé à la réalisation de Jalons tels que définis dans une Lettre d'intention. C'est ainsi que tous les projets financés par CAFI intègrent les Jalons de la LOI dans leur programmation et, ont pour obligation de rapporter sur l'état d'avancement des différents Jalons.

La matrice simplifiée ci-dessous permet de renseigner la contribution du projet aux différents Jalons.

N° du jalon dans la LOI ⁶	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
8.3	Mécanisme de coordination de la mise en œuvre des accords et conventions internationales sur le climat.	Dialogues sectoriels et de haut niveau sur les enjeux d'alignement des conventions internationales et des politiques et mesures nationales.	Dialogues sectoriels et de haut niveau sur les enjeux d'alignement des conventions internationales et des politiques et mesures nationales.	
8.4	Le système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PI REDD+ et de la Lol.	Elaboration et validation de la revue annuelle 2022 du partenariat CAFI-République du Congo (évaluation concertée des progrès du partenariat).	Rapport annuel 2019-2021	
8.6	Etude relative aux systèmes d'incitation du secteur privé.	Adoption des TDR d'appui au secteur privé par le COPIL du Partenariat. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt régional pour identifier des projets d'appui au secteur privé.	Dialogue pour le projet d'Appui au secteur privé.	
8.7	Etude et dialogue sur la contribution des IDE aux ODD et préservation du couvert forestier.	Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt régional pour identifier des projets d'appui au secteur privé.	Dialogue pour le projet d'Appui au secteur privé.	
8.9	La mise en place de cadre de concertation gouvernement/secteur privé.	Adoption des TDR d'appui au secteur privé par le COPIL du Partenariat.	Dialogue pour le projet d'Appui au secteur privé.	
8.10	Mécanisme de concertation pour le pilotage et le suivi du partenariat.	Appui continu au fonctionnement des organes de pilotage du partenariat.	Organes de pilotage du partenariat établis (décret n°2020-347) et opérationnels.	

⁶ Les Lettres d'intentions sont accessibles dans ce dossier : https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNloagyZPwZHDP?usp=drive_link

6. Communication et promotion

La communication et la promotion n'ont pas été prévues pendant la période sous revue. Cependant, les activités préparatoires dont le recrutement d'experte en Communication, l'élaboration du Bulletin du SP CAFI ont été effectuées pendant la période sous revue.

6.1 Illustration spécifique

Une illustration spécifique d'action mettant en valeur les progrès réalisés en 2023 et 2024 est l'élaboration de la revue annuelle du partenariat et d'un rapport de synthèse des résultats :

La revue annuelle à mi-parcours du partenariat a été élaborée en 2023-2024 par le Secrétariat Permanent avec l'appui technique du Secrétariat CAFI et le soutien du PAC. Le processus d'élaboration a été conduit en plusieurs étapes :

- **Travail préparatoire :**

- Elaboration de fiches jalons avec l'appui de groupes techniques intersectoriels pour garantir une compréhension commune des jalons, recenser les progrès et statuer sur l'état du jalon. Cinq groupes de travail thématiques ont été structurés et mobilisés pour cette phase : gouvernance du partenariat, gestion forestière, cadastre et utilisation des terres, ITIE, bois-énergies et énergies renouvelables ;
- Réalisation d'un diagnostic de l'appropriation nationale des projets du portefeuille CAFI pour comprendre les forces et les faiblesses et identifier les besoins ;
Ce travail a été appuyé par une consultante externe qui a conduit une large consultation auprès des agences d'exécution et des coordonnateurs nationaux des projets et identifié des recommandations ;
- Consultation des agences d'exécution pour identifier les appuis aux jalons prévus et les échéances estimées pour ces appuis ;
- Préparation de la LoA pour établissement de partenariat avec le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) ;
- Préparation de la Micro-évaluation du Secrétariat Permanent (SP).

- **Organisation de la troisième réunion technique de suivi-évaluation des projets et programmes pour la mise en œuvre de la lettre d'Intention**

- Bilan du Comité de Pilotage du Partenariat d'octobre 2023 ;
- Focus sur l'analyse et la validation des Plans de Travail Budgétisés annuels ;
- Présentation sur les lignes directrices pour l'organisation des réunions de COPIL des projets financés par le fonds CAFI.

- **Consultations nationales :**

- Organisation de consultations nationales pour échanger sur l'évaluation des jalons (Participations des ministères sectoriels, de représentants de la société civile et du secteur privé) ;
- Organisation de consultations nationales pour échanger sur les progrès de la programmation et les résultats du diagnostic des forces et faiblesses de l'appropriation nationale des projets du portefeuille CAFI (participations des coordonnateurs nationaux des projets du portefeuille CAFI et des agences d'exécution).

- **Comité de pilotage du partenariat :**
 - Validation des résultats de la revue annuelle et formulation de recommandations pour accélérer les progrès de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention. Le compte rendu de ce 4^{ème} Comité de pilotage du partenariat organisé le 30 octobre 2023 est disponible en Annexe 1 du présent rapport⁷ ;
 - Tenue du COPIL de mai 2024 ;
 - Préparation en cours du 2^{ème} COPIL pour le mois de décembre 2024 ;
 - Finalisation d'un plan d'accélération du Delivery ;
 - Mise à disposition par le PNUD d'une Expert spécialiste, Coordonnateur du PAC CAFI en appui au SP.
- **Organisation d'un événement de communication et de partage d'information :**
 - Finalisation des outils et supports de communication pour informer les parties prenantes du contexte, des activités et des progrès réalisés dans le cadre du partenariat établi entre la République du Congo et CAFI.

Le processus de la revue annuelle sera finalisé avec l'organisation du Comité Interministériel début 2025 et l'adoption d'une résolution portant recommandations pour accélérer la mise en œuvre du partenariat.

La revue annuelle a permis de mettre en évidence les progrès du partenariat avec 6 jalons atteints et 23 jalons en progrès sur les 34 jalons 2019-2023 analysés. Les résultats de la revue annuelle sont disponibles dans le rapport de synthèse des résultats de la revue annuelle annexé au présent rapport⁸.

6.2 Stratégie et plan de communication

Décrivez brièvement votre stratégie de communication (les cibles, les objectifs pour chaque cible et comment vous avez prévu d'atteindre ces objectifs avec votre plan de communication).

En matière de communication, plusieurs actions sont à l'état de développement :

- Elaboration et diffusion d'une newsletter périodique du partenariat par le Secrétariat Permanent. A la fin 2023, le contenu de la première newsletter est prêt.
- Préparation des TDR pour le recrutement d'un consultant en communication qui interviendra en appui du Bureau du Coordonnateur Résident pour rédiger le plan de communication et projet et déployer les actions prioritaires de ce plan de communication. Le lancement du recrutement est prévu début 2024.
- Pilotage du processus de recrutement de la consultante en charge de la communication est effectif. Un plan opérationnel de communication par le PNUD, en lien avec le RCO, partenaire de mise en œuvre du PAC en charge des activités de communication.

Il s'agira d'appuyer le développement d'une stratégie de communication pour le Projet d'Appui à la Coordination du partenariat (PAC), en mettant en œuvre les activités suivantes :

- élaboration des TDR pour le recrutement d'un prestataire, pour définir les objectifs et structurer les modalités d'opérationnalisation pour l'encadrement du prestataire,
- pilotage de la conception d'outils de communication pour le SP : élaboration de TDR et encadrement des prestataires.

⁷ [Annexe 1 : compte rendu du 4^{ème} Comité de pilotage du partenariat](#)

⁸ [Annexe 2 : rapport de la revue annuelle du partenariat](#)

Fournir un bref descriptif des efforts entrepris pour promouvoir CAFI (et le FONAREDD en RDC) y compris via l'utilisation de logos dans les publications finales du projet, sur le site du projet, et dans les ateliers avec les partenaires et parties prenantes, photos et hyperliens à l'appui.

Utilisez et reproduisez le tableau ci-dessous afin de décrire vos efforts de communications :

Nom du projet de communication	Lettre périodique d'information du partenariat		
Date de début du projet de communication	Juin 2024	Date de fin du projet de communication	Jusqu'à la clôture du projet
Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :			
Audience	Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)		Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)
Membres du Comité de pilotage du partenariat (gouvernement, représentants des OSC et du secteurs privés, agences d'exécution)	Accroître la visibilité du partenariat et de ses projets. Favoriser l'appropriation du partenariat par les parties prenantes du Comité de pilotage.		Premier Lettre prête et en attente de diffusion
Institutions et public	Communiquer à travers le bulletin d'information n°000 pour sensibiliser et informer le large public sur de la mise en œuvre de la lettre d'intention portant partenariat avec CAFI a été publier en avril 2024		Informers les institutions et le public sur l'initiative CAFI et mettre en lumière les résultats du PA ² C

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

Sur les transferts reçus, indiquer le niveau de décaissement global ainsi que le niveau de décaissement annuel en incluant le budget prévisionnel pour l'année et le décaissement effectif.

Les montants engagés mais non décaissés peuvent être rajoutés dans la dernière colonne du tableau.

a) Le Taux de décaissements du projet est de 76%.

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision)	C) Budget prévu pour la période de rapportage (semestre ou année)	D) Dépenses 1 ^{er} semestre ou annuelles	E) Solde au 30/06/2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulé depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Effet 1 Les organes de gouvernance sont opérationnels et les modalités d'engagement des parties prenantes sont établies	116 671 \$ *	119 195 \$ *	48 692 \$	70 503 \$	41 %	45,1 %	
Produit 1.1. Les parties prenantes, degrés de contribution à la mise en œuvre de la LOI sont identifiés et un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est mis en place.	45 476 \$ *	48 000 \$ *	11 268 \$	36 732 \$	23,5 %	23,5 %	
Produit 1.2. Les organes principaux portant coordination sont mis en place et opérationnels.	71 195 \$	71 195 \$	37 424 \$	33 771 \$	52,6 %	59,7 %	
Effet 2 La coordination de la mise en œuvre et suivi des engagements de la LOI est effective et performante	166 596 \$ *	206 571 \$ *	7 842 \$	198 729 \$	3,8 %	3,8 %	
Produit 2.1. Des plans d'action sont développés et mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs et des jalons de la LOI	12 589 \$ *	42 589 \$ *	3 289 \$	39 300 \$	7,7 %	7,7 %	
Produit 2.2. Le suivi et communication sur la mise en œuvre des objectifs et jalons de la LOI est réalisé	20 324 \$	20 324 \$	4 553 \$	15 771 \$	22,4 %	22,4 %	
Produit 2.3. Une veille stratégique est mise en place sur l'alignement et la cohérence des politiques, stratégies et réglementation nationales et sectorielles avec les objectifs de la LOI et du PI REDD+	130 026 \$ *	140 000 \$ *	0 \$	140 000 \$	0 %	0 %	
Produit 2.4. Les orientations stratégiques du partenariat en lien avec le suivi des objectifs et jalons de la LOI sont développées par le Comité Interministériel et CAFI	3 658 \$	3 658 \$	0 \$	3 658 \$	0 %	0 %	
Effet 3 La Programmation et la mise en œuvre des investissements issus du fonds fiduciaire CAFI sont effectives	10 914 \$	10 914 \$	2 382 \$	8 531 \$	21,8 %	21,8 %	
Produit 3.1. Les organes de coordination contribuent et valident, en consensus avec le CA du CAFI, les documents de programmation	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	-	-	
Produit 3.2. Un cadre de suivi, évaluation et communication des programmes est développé est mis en œuvre	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	-	-	

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI 2024

Produit 3.3. La coordination appuie la mise en œuvre des programmes et s’assure de la cohérence des interventions entreprises au niveau national.	10 914 \$	10 914 \$	2 382 \$	8 531 \$	21,8 %	21,8 %	
Effet 4 Des mécanismes pour la mobilisation et l’alignement de financements existants et additionnels sont identifiés	242 084 \$*	160 851 \$*	13 549 \$	147 302 \$	8,4 %	8,8 %	
Produit 4.1. Des mécanismes qui permettront d’aligner les interventions des différents partenaires du CAFI (finance publique) sur l’utilisation des terres et la gestion durable des ressources naturelles sont identifiés	110 752 \$*	112 694 \$*	9 531 \$	103 162 \$	81,5 %	8,2 %	
Produit 4.2. Des études sur le potentiel et la faisabilité de PSE et autres modèles de financements innovants éventuels sont réalisées	42 558 \$*	44 500 \$*	4 018 \$	40 482 \$	9 %	9 %	
Produits 4.3. Des recommandations pour inciter/diriger les financements privés dans la mise en œuvre de bonnes pratiques d’utilisation des terres et de gestion durable des terres sont formulées	88 774 \$*	3 658 \$*	0 \$	3 658 \$	0	0 %	
Total Coûts Résultats	536 265 \$*	497 531 \$ *	72 466 \$	425 065 \$	14,6 %	16 %	
Total Coûts M&E	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	-	-	
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)	824 380 \$*	715 521 \$ *	289 321,29 \$	842 427,20 \$	40 %	52%	
Coût Total Indirect	95 245 \$	79 861 \$	20 252 \$	58 969,90 \$	25 %	50 %	
Total	1 455 890 \$	1 292 913 \$	382 039,29 \$	901 397,11 \$	29,5%-	76%	

* Ce budget initial prévu au PRODOC a été modifié par le PTBA 2024

* Nouveau montant validé par le COPIL du projet en 2024

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

Téléchargez et complétez le canevas de « Annexe 3 - tableau 8.2 » [dans ce dossier](#) et transmettez-le en même temps que ce rapport. **Le présent rapport sera considéré incomplet sans ce document.**

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG est envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI.

Note importante : le total des montants décaissés par effet et produit (plus couts) de l'onglet 1 doit correspondre au total des montants décaissés par catégorie UNDG transmis par les services financiers au MPTF via le système UNEX.

c) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur ⁹	Dépenses cumulatives en US \$ ¹⁰	Commentaires
Effet 1 Les organes de gouvernance sont opérationnels et les modalités d'engagement des parties prenantes sont établies	2 CI 4 COFIL	53 779 \$	Le Secrétariat Permanent, avec l'appui du Secrétariat Exécutif, a initié le travail d'élaboration de la matrice des parties prenantes. Pour cela, un diagnostic des arrangements de la gouvernance actuelle du partenariat visant à identifier les forces et les faiblesses, clarifier les responsabilités et proposer des solutions d'amélioration a été réalisé en 2023 avec l'appui d'une consultante. Ce diagnostic va permettre d'élaborer des lignes directrices opérationnelles pour la mise en œuvre des projets CAFI en République du Congo. L'aboutissement complète de cette activité est reporté en 2024
Produit 1.1. Les parties prenantes, degrés de contribution à la mise en œuvre de la LOI sont identifiés et un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est mis en place.		11 268 \$	
Produit 1.2. Les organes principaux portant coordination sont mis en place et opérationnels.		42 511 \$	
Effet 2 La coordination de la mise en œuvre et suivi des engagements de la LOI est effective et performante	34 plans d'action des jalons 2 rapports de suivi validés par le COFIL du partenariat 1 étude stratégique produite sur la filière GPL 2 notes de recommandation produites et présentées aux autorités 7 recommandations issues du CI 43% des orientations exécutées	7 842 \$	
Produit 2.1. Des plans d'action sont développés et mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs et des jalons de la LOI		3 289 \$	
Produit 2.2. Le suivi et communication sur la mise en œuvre des objectifs et jalons de la LOI est réalisé		4 553 \$	
Produit 2.3. Une veille stratégique est mise en place sur l'alignement et la cohérence des politiques, stratégies et réglementation nationales et sectorielles avec les objectifs de la LOI et du PI REDD+		0 \$	
Produit 2.4. Les orientations stratégiques du partenariat en lien avec le suivi des objectifs et jalons de la LOI sont développées par le Comité Interministériel et CAFI		0 \$	
Effet 3 La Programmation et la mise en œuvre des investissements issus du fonds fiduciaire CAFI sont effectives	2 AMI lancés 6 programmes en cours d'exécution	2 382 \$	

⁹ Reporter la valeur indiquée dans le tableau 2.

¹⁰ Tels qu'indiqués dans la colonne G du tableau 5.1.

Canevas de rapport– Projet financé par CAFI 2024

Produit 3.1. Les organes de coordination contribuent et valident, en consensus avec le CA du CAFI, les documents de programmation	6 PRODOC validés par les organes de gouvernance 2 réunions de suivi technique de mise en cohérence des programmes	0 \$	
Produit 3.2. Un cadre de suivi, évaluation et communication des programmes est développé est mis en œuvre		0 \$	
Produit 3.3. La coordination appuie la mise en œuvre des programmes et s’assure de la cohérence des interventions entreprises au niveau national.		2 382 \$	
Effet 4 Des mécanismes pour la mobilisation et l’alignement de financements existants et additionnels sont identifiés	5 réunions de concertation 61,5 M USD de financements alignés	14 097 \$	
Produit 4.1. Des mécanismes qui permettront d’aligner les interventions des différents partenaires du CAFI (finance publique) sur l’utilisation des terres et la gestion durable des ressources naturelles sont identifiés		10 079 \$	
Produit 4.2. Des études sur le potentiel et la faisabilité de PSE et autres modèles de financements innovants éventuels sont réalisées		4 018 \$	
Produits 4.3. Des recommandations pour inciter/diriger les financements privés dans la mise en œuvre de bonnes pratiques d’utilisation des terres et de gestion durable des terres sont formulées		0 \$	
TOTAL		NA	78 100 \$

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire			
Foncier			
Agriculture			
Forêt			
Energie			
Mines et Hydrocarbures			
Démographie			
Gouvernance	1 455 890 \$	188 850 \$	195 749 \$

7.2 Contrats

Lister les entités lesquelles des contrats (approvisionnements) ou des accords (partenariats) de plus de 100,000 dollars ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si vos procédures le permettent, joindre une copie du contrat (qui ne sera pas rendue publique).

Suivi des contrats

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type (ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
LoA EFI	Préparation au programme d'appui à l'engagement de la société civile	Organisation Internationale		300 000 \$	27/10/2023	27/10/2023	31/03/2025	8 mois	Un projet de demande d'extension est en cours
LoA CAG DF	Appui à la mise en œuvre de l'observation indépendante de l'application de la loi forestière et de la gouvernance l'APV-FLEGT	Organisation nationale		152 605.89 \$	26/07/2024	26/07/2024	31/03/2025	3 mois	Un projet de demande d'extension est en cours

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Fournir des informations sur la gestion financière, l'approvisionnement et les ressources humaines (si applicable) :

- Veuillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail ;
- Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication en indiquant les mesures prises pour (i) accélérer la mise en œuvre ; (ii) s'assurer que les résultats attendus soient bien réalisés en qualité et aux échéances prévues ;
- Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour ; **Non concerné**
- Quand comptez-vous demander la deuxième tranche du projet restant au compte du MPTF ; **Non concerné**
d) Fournissez des mises à jour sur la passation de marchés/un plan de passation de marchés pour les services contractés pour une valeur supérieure à 1 million de dollars US énumérés dans le document de votre projet, y compris une description du processus qui a été utilisé pour identifier le fournisseur. **Non concerné**

Les dépenses financières sont inférieures aux prévisions du PTBA 2023. A la suite du très faible taux d'exécution financière constaté fin 2022, les partenaires ont initié un travail d'identification des barrières et des actions à mettre en œuvre pour améliorer la performance du projet sur la période 2023 incluant (i) la révision des arrangements de gouvernance du projet (ii) le recrutement de staff dédiés pour l'opérationnalisation des activités (iii) la revue et l'ajustement du PTBA 2023.

Un staff est arrivé en mars 2023 pour assurer la gestion du projet au sein du PNUD et finir le travail de structuration des nouveaux arrangements institutionnels et d'adaptation de la gouvernance. Le COPIL du projet a pu se tenir une fois ces documents finalisés, en juin 2023. Les nouveaux arrangements institutionnels ont été opérationnalisés au second semestre 2023, ce qui a nécessité une adaptation pour fluidifier les nouvelles modalités de fonctionnement.

Compte tenu des retards pris dans l'exécution financière du projet et de la clôture initiale du PAC prévue le 28 novembre 2023, une demande d'extension sans coût a été adressée au Conseil d'administration de CAFI pour décaler la clôture du projet au 31 décembre 2024. Le conseil d'administration de CAFI a validé cette extension sans coût le 6 novembre 2023 ([EB.2023.30](#)).

7.4 Mobilisation de ressources

Indiquer si le projet a mobilisé des ressources supplémentaires ou des interventions d'autres partenaires en ligne avec les définitions adoptées dans la [politique de co-financement de CAFI](#).

Le projet a été appuyé par des ressources sous un format in kind par :

- La Primature qui a mis à disposition des locaux ainsi que des salles et du matériel pour l'organisation des réunions de coordination ;

- Le Secrétariat Exécutif de CAFI qui a mis à disposition son expertise – financement sur budget du SE CAFI – pour appuyer toutes les activités du projet.

7.5 Audits

Indiquer s'il y a eu des audits et quels sont leurs résultats

- Si oui, mentionner la période et dans la mesure du possible
- Si la politique de l'organisation de mise en œuvre le permet, joindre le rapport d'audit en annexe ou autres données liées à cet audit

Non concerné

7.6 Révisions budgétaires

Veillez indiquer des éventuelles révisions au budget du projet

Le Comité de Pilotage du PAC a validé le 8 juin 2023 un PTBA révisant les allocations budgétaires entre partenaires de mise en œuvre indiqués au PRODOC. Ces modifications ne sont pas significatives en accord avec les directives du Manuel d'Opération CAFI. Dans le cadre de la poursuite des activités pour l'année 2024, le COPIL a validé le 31 mai 2024, un budget d'un montant de \$1 260 141,35 soit XAF 778 370 891.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

Il s'agit, notamment de présenter le système de suivi et comment les organes de gouvernance du projet ont permis d'ajuster la stratégie de mise en œuvre du projet.

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Ce tableau doit refléter notamment les passages du projet devant les instances décisionnaires du projet ainsi que la prise en compte des différentes décisions issues des organes de décision du projet dans la mise en œuvre des activités.

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COPIL de projet	4	3	31/03/2022 08/04/2022 08/06/2023 31/05/2024	CR COPIL 1 et 2 du PAC CR COPIL 1 et 2 du PAC CR COPIL 08.06.2023 PAC CR COPIL 3 31/05/2024 PAC
Comité Technique de Gestion	Non applicable	/		
Missions de suivi terrain	2	Toujours en perspective	Mois d'octobre 2024	

8.2 Evaluations

Il est programmé la réalisation d'une micro-évaluation des capacités du Secrétariat Permanent en tant que partie responsable. Par ailleurs deux missions d'évaluation sont prévues pour les mois d'octobre (une du Secrétariat du CAFI et une de la Présidente du Conseil d'Administration).

8.3 Intégration des leçons apprises

Le rapport doit fournir 3 points d'apprentissage majeurs, le plan d'action et leur intégration dans le projet.

- (i) **Sur la gouvernance du Projet d'Appui à la Coordination (PAC) :**
La structuration initiale des arrangements institutionnels du projet, impliquant le recrutement d'une firme à identifier pour exécuter les activités d'appui au Secrétariat Permanent, ne s'est pas avérée suffisamment opérationnelle entraînant un retard dans l'exécution du projet.
Afin d'accélérer l'exécution du projet, une nouvelle organisation de la gouvernance a été adoptée lors du Comité de pilotage du 8 juin 2023 : une mise en œuvre du projet par le PNUD avec l'appui technique du Secrétariat CAFI et du BCR sur les volets communication et plaidoyer. Cette nouvelle structuration qui a permis la signature d'une LoA avec le Secrétariat Permanent, favorisant l'exécution nationale du projet et l'autonomisation du Secrétariat Permanent.
- (ii) **Sur l'importance de structurer le projet d'appui à l'engagement de la société civile en partenariat avec les organisations qui bénéficieront de cet appui.**
Les difficultés rencontrées pour aboutir à un document de projet consensuel qui permette d'opérationnaliser le projet d'appui à l'engagement de la société civile ont amené à revoir la stratégie de conception du projet via le déclenchement d'un appui temporaire mis en œuvre par EFI. Cet appui vise à co-construire avec les organisations de la société civile une vision commune du forum de la société civile et de son fonctionnement, et ce en amont de la structuration du projet d'appui pérenne à l'engagement de la société civile. Associer ainsi les OSC en amont de la structuration du projet devrait faciliter l'appropriation du forum par les OSC et favoriser l'opérationnalisation d'un projet d'appui qui permette de répondre aux attentes spécifiques des OSC, principales bénéficiaires du projet.
- (iii) **Sur la nécessité d'élaborer des lignes directrices opérationnelles pour accélérer l'opérationnalisation des projets financés par CAFI.**
L'opérationnalisation des programmes du portefeuille CAFI – République du Congo a connu un retard au démarrage. Une analyse de forces et faiblesses du partenariat a été conduite par une consultante externe dans le cadre du PAC en 2023, et ce notamment afin de mieux comprendre les facteurs de ralentissement dans l'opérationnalisation des projets. Si plusieurs raisons expliquent les retards, la nécessité de cadrer davantage les rôles et responsabilités des parties prenantes du partenariat dans la mise en œuvre des projets est reconnue par les parties prenantes pour accélérer l'exécution des projets. Afin de répondre à ce besoin et d'harmoniser les pratiques, des lignes directrices opérationnelles pour la mise en œuvre des projets financés par CAFI seront élaborées en 2024.

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Indiquer sous forme de tirets toute modification importante dans les stratégies, les objectifs ou les cibles du projet en présentant les justifications à de telles modifications (sur la base du tableau de la Section 4.1) ainsi que les dates d'approbations obtenues par la structure de gouvernance du projet pertinente.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Les actions, politiques et réformes prévues dans le Plan d'investissement et visant à réduire la déforestation ont un impact particulier sur les femmes.

Veillez expliquer comment le projet a tenu compte des aspects ci-dessus (désagrégation des indicateurs, recrutement de personnel, représentation dans les instances de décision, consultations spécifiques, etc...)

Remplir le tableau suivant dans l'objectif de donner un aperçu des réalisations et intégrer certains exemples concrets (bonnes/mauvaises pratiques).

Les principes établis dans le document de programme approuvé sont mis en œuvre de manière rigoureuse.

Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités	Réunions techniques	Engagement des femmes sur la gestion de ressources forestières	Faible pourcentage des femmes formées dans le secteur de la gestion des ressources forestières Faible capacités des femmes dans la formulation de plaidoyer en faveur des investissements
Suivi-évaluation			

Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le projet les a-t-il surmontés ?

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui , indiquer la date : Non

Dans l'affirmative, veuillez

- 1) Fournir un hyperlien à cette étude
- 2) Décrire brièvement ses conclusions majeures et/ou mises à jour au cours de la période
- 3) Indiquer si des révisions ont été effectuées

b. Plan de gestion environnementale et sociale

1) *Le projet at/il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui Non*

Dans l’affirmative, veuillez

- 1. Fournir l’hyperlien*
- 2. Décrire la mise en œuvre et suivi du plan de gestion environnementale et social au cours de la période*
- 3. Indiquer s’il y a des retards ou problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du PGES au cours de la période*

c. Gestion des plaintes et recours

Plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre des programmes et projets. Il convient d’établir ou de mettre à disposition des mécanismes impartiaux, accessibles et équitables de dépôt de plainte, de résolution des conflits et de recours, et de veiller à ce qu’ils soient accessibles tout au long des consultations et de l’exécution des activités du projet.

1) Le mécanisme de plaintes est-il décrit dans un document spécifique ou sur une plateforme en ligne ? Dans l’affirmative, fournir l’hyperlien :

Le PNUD est doté d’un Mécanisme de Réponse aux Parties Prenantes¹¹ pour le règlement des griefs des entreprises, encore appelé mécanisme de règlement des différends qui fournit aux parties prenantes un moyen supplémentaire et formel de s’engager auprès du PNUD. Il est un outil important dans la vérification de la conformité en termes de plaintes et de recours, d’infractions alléguées aux engagements environnementaux et sociaux dans tous les projets de l’organisation.

Par ailleurs, le Mécanisme de Réponse aux Parties Prenantes aide les parties prenantes touchées par les projets, les gouvernements et d’autres parties prenantes à résoudre conjointement les litiges. Il est mis en évidence lorsque les processus d’engagement du partenaire d’exécution et des parties prenantes au niveau du projet du PNUD n’ont pas permis de résoudre les problèmes.

2) Veuillez fournir le nombre de plaintes enregistrées par le mécanisme de gestion des plaintes, et le nombre de plaintes traitées depuis le début du projet

A date du 31 décembre 2023, aucune plainte n’a été reçue et traité. **Dans le cadre de la gestion des plaintes, aucun enregistrement n’a été effectué au 31 decembre 2024.**

3) Veuillez fournir un résumé des plaintes déposées pour la période de rapportage

¹¹ <https://www.undp.org/publications/stakeholder-response-mechanism-0>

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise

- 4) Veuillez préciser comment les parties prenantes bénéficiaires ont été activement informées de l'existence et du fonctionnement du mécanisme de plaintes et recours
- 5) Veuillez préciser les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur le mécanisme de plaintes utilisé.

d. Garanties de Cancún

Tel que défini dans le contexte de la CCNUCC et en particulier des décisions de la COP de Cancún sur les sauvegardes, les parties à la COP ayant l'ambition d'accéder aux paiements basés sur les résultats doivent pouvoir démontrer que les garanties de Cancún ajustées au contexte national ont été respectées dans la production des réductions d'émissions concernées. La mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ concourt à la génération de telles réductions d'émissions. Il est donc nécessaire pour tous les programmes, tant sectoriels qu'intégrés, de s'assurer du respect et de rapporter sur ces normes. Dans un premier temps ceci facilite la consolidation des informations au niveau de CAFI, et dans un deuxième temps ces informations pourront être utilisées dans le Résumé des Informations sur les Sauvegardes si soumission à la CCNUCC. Veuillez donc rapporter sur les normes environnementale et sociale.

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

Le projet étant un projet d'Appui à la coordination il s'assure de la prise en compte des sauvegardes dans les projets du portefeuille d'investissement. Il n'y a de budget dédié à chaque sauvegarde spécifique, elles sont inhérentes aux travaux entrepris.

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)		
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)		
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)		
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)		

Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones		
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Voir section 9.2 peuples autochtones	
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)		
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;		
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.		
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail		

10. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Détailler les mesures qui ont été/seront prises et indiquer la personne/l'acteur responsable. Cette matrice devra mettre à jour ce qui a été identifié dans le document de projet à son approbation (ou l'année précédente pour les projets ayant plus d'une année de mise en œuvre). Dans cette analyse il sera intéressant de commenter l'évolution sur le temps (e.g. un risque estimé à haute probabilité à la formulation peut être revu à la baisse l'année suivante), en expliquer les raisons et si le projet a eu un rôle proactif dans l'atténuation de ces risques.

La démarche structurelle de gestion des risques vise à réduire l'impact d'évènement négatifs et à l'inverse de profiter des opportunités qui se présentent au projet. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Parmi les risques relevés, on note une faible capacité pour assurer dans la coordination des activités du projet et initiatives contribuant aux objectifs de la Lettre d'Intention en République du Congo.

Gestion des risques

Identification des risques		Traitement du risque			
Description du risque	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) lors de l'année de rapportage	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
Inertie dans le déroulement des activités. Le projet est exposé à connaître un	Risque programmatique et temporel	Amoindri	Renforcer les capacités techniques de l'équipe du projet à travers le recrutement des techniciens et la mobilisation de l'appui technique (Mise à disposition d'un expert CAFI de	Conseiller Environnement, développement et Diversification Economique ;	45 jours

retard dans l'exécution du PTA par manque d'une équipe totalement dédiée. Des actions ont été prises pour limiter l'impact négatif sur le projet et le rendre plus supportable			RDC, recrutement d'un Assistant Administratif financier)	Spécialiste de gestion de risque environnement et social du PNUD	
			Recruter un coordonnateur du PAC pour assurer la gestion du projet et accélérer le delivery	PNUD	60 jours
Non achèvement des activités courant les délais accordés par le conseil d'administration du partenariat CAFI	Risque opérationnel et temporel	Amointri	Soumission d'une demande d'extension	PNUD	120 jours

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (reporter ci-dessous combien de cas allégés, en cours d'investigation et/ou ayant conduit à des sanctions pour la période de rapportage, et une brève description de chacun des cas)	Non
Allégations		x
Investigations		x
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		x
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Allégations		x
Investigations		x
Sanctions		x

Des actions de prévention contre les fraudes, la mauvaise utilisation de fonds et la corruption seront réalisées en 2025.

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total		
Nombre de consultants formés / nombre total		

Nombre de sous-contractants formés / nombre total		
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Veillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total		
Nombre de consultants formés / nombre total Nombre de sous-contractants formés / nombre total		

*Pour rappel, tel que décrit dans les accords-cadres entre les organisations de mise en œuvre et le MPTF-O, dans le cas où le service d'enquête d'un organisme de mise en œuvre détermine qu'une allégation relative à la mise en œuvre des activités dont cet organisation de mise en œuvre est responsable est suffisamment crédible pour justifier une enquête, la dite organisation doit en informer **rapidement** le Conseil d'administration de CAFI et l'Agent administratif du Fonds (MPTF-O), dans la mesure où une telle notification ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, les perspectives de recouvrement des fonds ou la sûreté ou la sécurité des personnes ou des actifs.*

11. Récapitulatif des livrables

*Etablir la liste des livrables évoqués dans le rapport **et fournir des hyperliens aux livrables finalisés** ou, le cas échéant, aux dossiers qui les contiennent.*

Les livrables réalisés en 2023 dans le cadre du PAC sont disponibles dans l'espace collaboratif PNUD – CAFI du drive de CAFI :

<https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1D9h7tYDjcTlgx3317hiy9SWjOW1cGtYS>

Les livrables sont :

- Présentation du projet préparatoire au programme d'appui à l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des engagements de la Lettre d'Intention mis en œuvre par EFI ;
- Rapport de synthèse des résultats de la revue annuelle du partenariat entre CAFI et la République du Congo ;
- Annexes du rapport de synthèse de la revue annuelle ;
- Etude de cadrage de la filière GPL en République du Congo.

Les livrables au 31 décembre 2024 sont :

- Mise en place d'un collège élargi des OSC nationales (30 OSC) pour l'implication effective de la société civile (se baser sur le travail de la cartographie, sélection des OSC avec CAFI ou le Secrétariat Permanent etc.) ;
- Finalisation de la revue des expériences du Groupe de travail Juridique de la PGDF ;
- Finalisation de la revue des expériences du GESOP ;

- Réalisation d'une cartographie de besoin des OSC en termes de plaidoyer en faveur des investissements et programmes CAFI pour d'identifier les formations nécessaires et les actions de plaidoyer à entreprendre pour soutenir les programmes CAFI ;
- Conduite des actions de communication, d'information pour créer un cadre d'échange, de partage qui favorise les interactions et mobilise les partenaires en faveur de la protection de la forêt.

12. Annexes

- Tableau indicateurs

Rappel : annexer le tableau xx ou xx

- Tableau 8.2

Rappel : Annexer le tableau 8.2 relatif aux informations financières complété en format Excel téléchargeable [au lien suivant](#).

- Encadré « bénéficiaires »

Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires

Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

Type de soutien

Soutien ciblé (reçu par des personnes qui peuvent être identifiées et comptées par le projet et qui savent qu'elles reçoivent du soutien)

Soutien non ciblé : reçu indirectement par des personnes qui ne peuvent pas être identifiées et comptées précisément. Par exemple : campagnes de communication, enfants dans un foyer dont l'un ou les deux parents reçoivent un appui ciblé.

2) Intensité du soutien

Faible (par exemple, les personnes vivant dans une zone administrative où l'autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités)

Moyenne (par exemple, les personnes qui participent à des séances de renforcement de capacité de manière régulière)

Haute (par exemple, les individus qui reçoivent un accompagnement soutenu sur la durée)

Le nombre de bénéficiaires directs est dès lors défini comme le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé et de haute et moyenne intensité.

Le nombre de bénéficiaires indirects est le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé d'intensité moyenne, ou un appui non ciblé d'intensité forte ou moyenne00

Si certains bénéficiaires bénéficient plus d'une fois : (eg : les membres d'une communauté qui sont soutenus pour une mise en défens et bénéficient aussi d'une nouvelle route) estimer le détail mais ne pas les comptabiliser deux fois.